

360°
Comment se finance le régime
d'assurance chômage ?

C'est dans la boîte
Quel impact de l'IA
sur le travail ?

C'est vrai, c'est faux
La réalité
sur les allocataires

Transitions

AU PLUS PRÈS DES RÉALITÉS DE L'EMPLOI

À LA UNE

Un nouvel
élan pour
la démocratie
sociale



ENTRETIEN

JEAN-EUDES TESSON

Président de l'Unédic

PAGE 4



À LA UNE

Un nouvel élan pour la démocratie sociale

PAGE 8

Sommaire



Unédic Rapport d'activité 2024

Direction de la publication
Christophe Valentie

Direction éditoriale
Direction de l'information
et de la communication

Conception éditoriale
AndJOY

Rédaction
Valérie Lachenaud

**Conception et
réalisation graphique**
BA-BA (www.ba-ba.fr)

Illustrations
Three Koma/Marie Bastille
(couverture, p. 2-3, 8-9, 11,
12, 16-17, 24, 28, 33)
Vecteezy
(p. 23)

Photographies
Cédric Helsly
(p. 2, 3, 4, 13, 19, 26, 32)
Bruno Mazodier
(p. 3, 26)
Envato Elements
(p. 7, 36)
Sophie Brandstrom
(p. 15)
Adrien Thibault
(p. 25)
Franck Beloncle
(p. 31)
Unédic
(p. 34)

Impression
Iropa

Dépôt légal
Mars 2025
ISSN 0997-1351

Remerciements
à Clara de Volontat
pour sa contribution
à la rédaction du dossier
relatif au paritarisme.



360°

COMMENT SE FINANCE LE RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE ?

PAGE 16



C'EST VRAI, C'EST FAUX

PAGE 21

Qui sont les allocataires ?

PAGE 22

Les chômeurs ? PAS RÉSIGNÉS !

PAGE 24



C'est dans la boîte



Quel impact de l'IA sur le travail ?

PAGE 26

Sécuriser les parcours professionnels pour amortir le choc des licenciements

PAGE 28



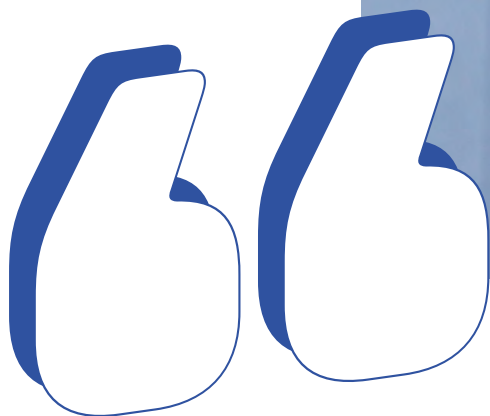
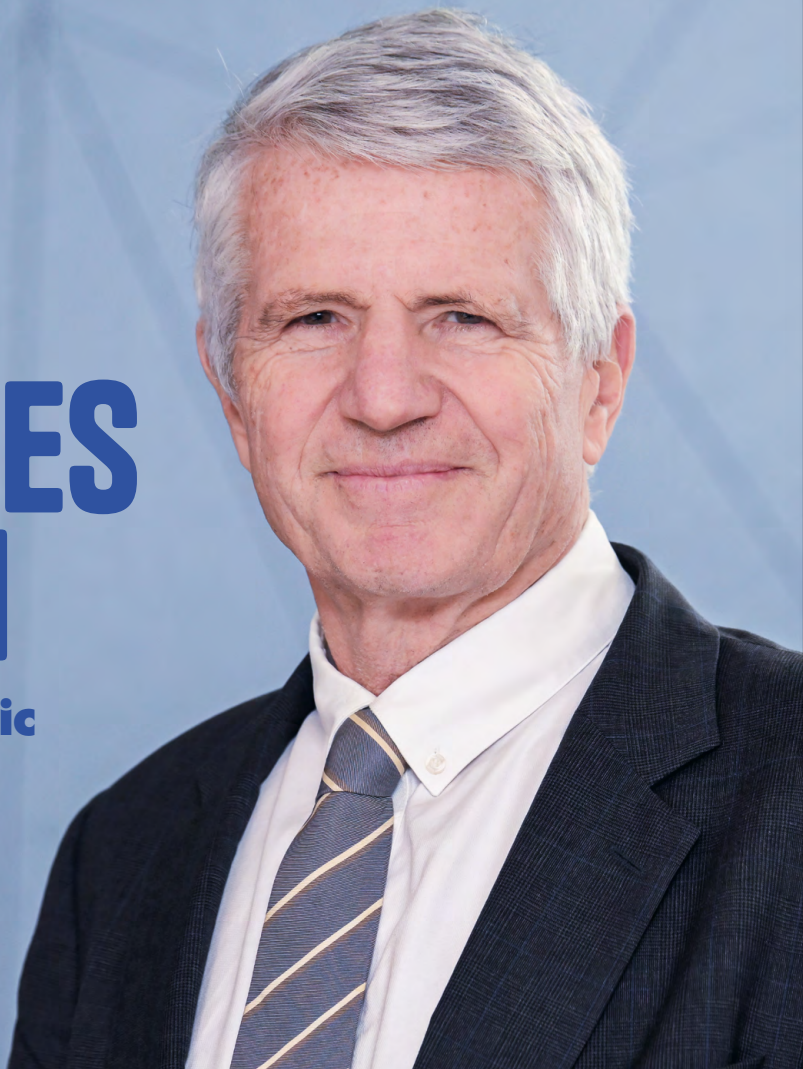
Ça se passe CHEZ NOUS

PAGE 30

ENTRETIEN

JEAN-EUDES TESSON

Président de l'Unédic



**La réussite
des négociations
est une victoire
du paritarisme.**

— À L'ISSUE DES NÉGOCIATIONS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2024, LES PARTENAIRES SOCIAUX SONT PARVENUS À UN ACCORD ABOUTISSANT À UNE NOUVELLE CONVENTION D'ASSURANCE CHÔMAGE. JEAN-EUDES TESSON, PRÉSIDENT DE L'UNÉDIC, REVIENT SUR CE SUCCÈS ET ÉVOQUE DEUX AUTRES GRANDS ENJEUX POUR L'UNÉDIC : LA SÉCURISATION DE SA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE ET SA PLACE DANS LA GOUVERNANCE DE FRANCE TRAVAIL.

QUEL EST VOTRE ÉTAT D'ESPRIT APRÈS LA RÉUSSITE DES NÉGOCIATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE ?

Ces négociations revêtaient plusieurs enjeux. Le premier était d'aboutir à un accord, et le second, peut-être plus symbolique, de redonner la main aux partenaires sociaux pour décider des règles d'assurance chômage. Après une longue période de carence de six ans, nous avons eu cette opportunité et nous l'avons saisie. C'était un défi important. Pour autant, nous n'avons pas recherché un accord à tout prix. Le compromis n'était pas facile, car la lettre de cadrage de l'État était extrêmement contraignante.

Néanmoins, les partenaires sociaux ont prouvé qu'ils pouvaient se mettre autour de la table et trouver un accord.

EST-CE UNE VICTOIRE DU PARITARISME ?

C'est une victoire de la démocratie sociale, et elle est frappante ! Dans la démocratie sociale, patronat et syndicats sont sur un pied d'égalité. On sort de la logique majoritaire. Chacun doit écouter les arguments des autres et comprendre les raisons qui les sous-tendent, pour trouver des voies de passage, des compromis. Ce dialogue, ce croisement des regards sont d'une immense richesse, j'ai pu le constater tout au long de ma vie professionnelle.

QUELLE A ÉTÉ LA CONTRIBUTION DE L'UNÉDIC À LA RÉUSSITE DE CET ACCORD ?

Il faut saluer la performance des négociateurs, mais aussi celle des services de l'Unédic, compte tenu de la complexité de l'exercice. Juristes, économistes, statisticiens, informaticiens... Chacun a joué son rôle, créant les conditions pour que les négociateurs puissent explorer toutes les pistes de discussion.

L'UNÉDIC FINANCE 80 % DE FRANCE TRAVAIL ? LES CONSÉQUENCES DE CET ÉTAT DE FAIT ONT-ELLES ÉTÉ TIRÉES ?

Nous sommes le principal contributeur au financement de la politique de l'emploi. En toute logique – c'est un principe fondamental à mes yeux – le financeur doit avoir un pouvoir de décision et de contrôle, en vertu de la responsabilité qui est la sienne. Et nous avons retrouvé nos prérogatives sur l'Assurance chômage. Nous devrions donc être davantage associés à la gouvernance de France Travail. C'est le principal enjeu aujourd'hui. Le renforcement de la coopération avec France Travail peut nous permettre de mieux flécher les dépenses, et de nous associer ainsi aux décisions d'utilisation de ces fonds.

ÊTES-VOUS ENTENDUS SUR CE SUJET ?

J'ai le sentiment que nous commençons à l'être. Nous continuons à faire de la pédagogie et nous avons bon espoir d'obtenir gain de cause. Le contexte est devenu plus propice, nous pouvons espérer un mouvement de balancier en notre faveur.

SUITE PAGE 6 →

QUELLE CONTRIBUTION - AUTRE QUE FINANCIÈRE - L'UNÉDIC PEUT-ELLE APPORTER À FRANCE TRAVAIL ?

L'Unédic est riche d'une expertise unique en matière de traitement des données, de production d'études et analyses au service des politiques de l'emploi et de la prévention du chômage. L'intelligence artificielle ouvre de nouvelles possibilités pour des approches encore plus fines. Nous pouvons aujourd'hui faire correspondre des offres d'emploi et des candidatures auxquelles nous n'aurions pas pensé avant, en pariant sur toutes les compétences acquises par les demandeurs d'emploi au cours de leur vie professionnelle ou extra-professionnelle, au-delà des fonctions effectivement exercées.

Ma conviction est que l'Unédic a un rôle à jouer dans ces nouvelles approches et qu'elle doit pouvoir accéder aux données dont elle a besoin, continuer à investir dans le traitement de ces données, en mettant ses travaux à disposition de l'ensemble des acteurs de l'emploi et des partenaires sociaux.

AU NOM DE LA GOUVERNANCE DE L'UNÉDIC, VOUS AVEZ TRANSMIS UN COURRIER DÉBUT JANVIER 2025 AU PREMIER MINISTRE POUR L'ALERTER SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE. POURQUOI CETTE INITIATIVE ?

Il y avait une raison conjoncturelle à cette démarche : l'absence de loi de finances pour 2025 nous mettait dans une situation difficile. Nous avons besoin, pour des raisons légales, de la garantie de l'État afin d'emprunter 4 Md€ sur les marchés financiers sur l'année. Le projet de loi de finances étant adopté, cette question est réglée. Mais cela ne résout pas tout...

Depuis 2018, plusieurs décisions ne relevant pas de l'indemnisation du chômage ont impacté les recettes et les dépenses du régime, comme la hausse du financement de l'opérateur France Travail (passage de 10 à 11%), la non-compensation partielle des exonérations de cotisations d'assurance chômage ou le financement de l'activité partielle durant la crise sanitaire.

Toutes ces décisions prises par l'État, sans aucune concertation avec les gestionnaires du régime et sans étude d'impact, ont fragilisé notre régime. Et les excédents qui auraient dû être utilisés pour nous désendetter ont été « ponctionnés » notamment



**Nous
accompagnons
les transitions,
et nous voulons
avoir les moyens
de le faire.**

pour financer France Travail et France Compétences. Nous subissons une dette et on nous empêche de la rembourser ! Cette situation n'est pas tenable et nous avons demandé au Premier ministre de travailler ensemble à la sécurisation du régime. Nous avons besoin de plus de visibilité et de davantage de concertation.

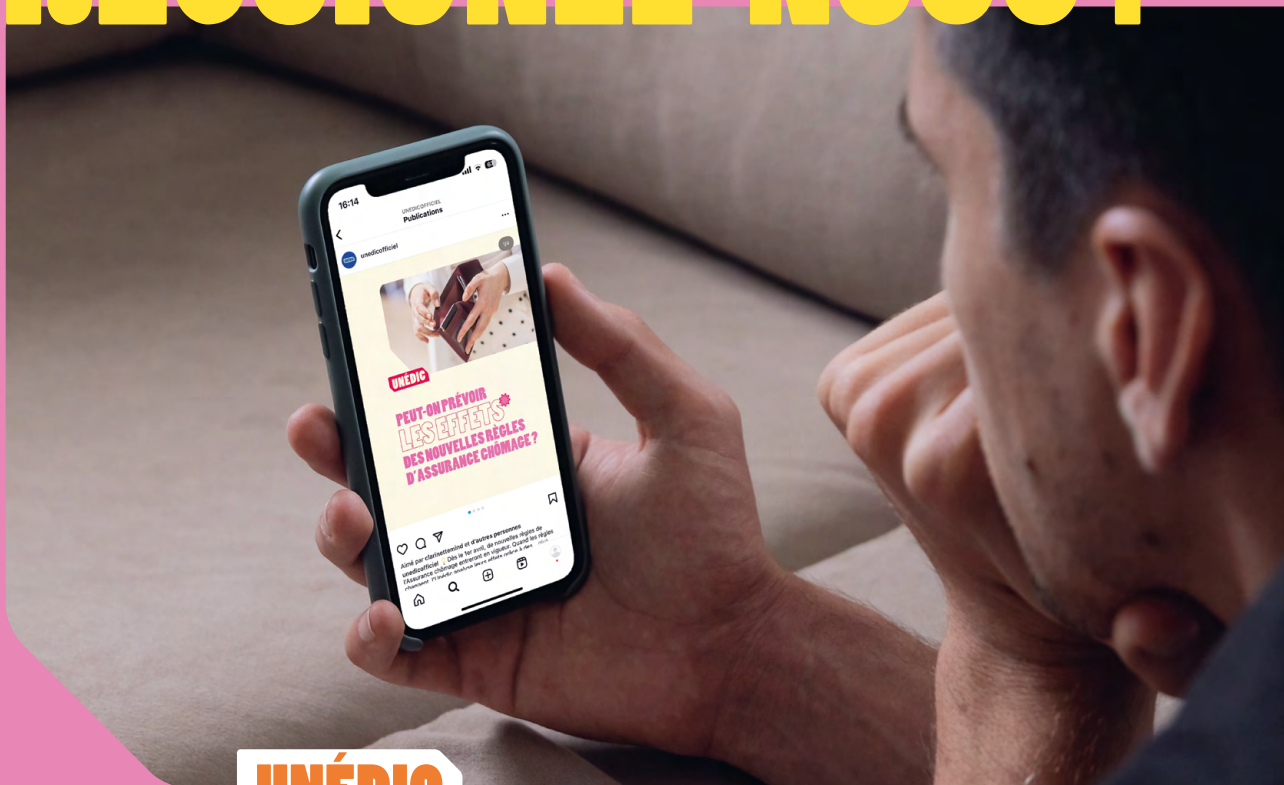
QUELLES SONT VOS AMBITIONS POUR LES ANNÉES À VENIR ?

J'ai beaucoup parlé de finances, mais la performance extra-financière est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Elle ne se limite pas au bilan carbone, mais prend en considération l'impact exercé sur la société. L'Unédic joue le rôle d'un assureur du chômage. Comme tout assureur, nous devons faire de la prévention, en l'occurrence de la prévention du chômage. Cela passe par notre engagement tout au long des parcours professionnels des individus et auprès des entreprises.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous prôtons une collaboration active et une implication étroite dans les décisions, les réflexions et les travaux de France Travail... Nous accompagnons les transitions, et nous voulons avoir les moyens de le faire.

Depuis septembre 2024, l'Unédic est présente sur Instagram

REJOIGNEZ-NOUS !



UNÉDIC

Sur ce nouveau fil d'information, retrouvez des **DÉCRYPTAGES**, des **CHIFFRES CLÉS** et des **ANALYSES** portant à la fois sur le marché du travail et sur l'Assurance chômage.

Une illustration vivante des questions que se posent les demandeurs d'emploi, les salariés et les entreprises, à travers des vidéos didactiques et des paroles d'experts.



@unedicofficiel



À LA UNE

Un nouvel élan pour la démocratie sociale



La réussite des négociations d'assurance chômage avec la nouvelle convention du 15 novembre 2024 a ouvert une nouvelle ère pour le régime, les partenaires sociaux reprenant la main. La parenthèse des six années de carence où l'État fixait seul les règles est ainsi refermée. Une situation qui redonne de la vigueur au paritarisme et rétablit ses deux piliers indissociables pour l'Assurance chômage : la négociation des règles et le pilotage du régime par les organisations représentatives des salariés et des employeurs.

**2017-
2024.**

Sept années séparent ces deux dates entre les deux dernières conventions d'assurance chômage. Sept années mouvementées pour l'Unédic! En 2017, un nouveau quinquennat présidentiel s'ouvre. Les décisions se succèdent, écornant, étape par étape, la nature originelle de régime paritaire de l'Assurance chômage.

Un modèle de financement bouleversé

Le financement du régime a profondément évolué. En parallèle des contributions des employeurs, les salariés devaient s'acquitter d'une cotisation d'assurance chômage prélevée sur leur salaire. Celle-ci est supprimée au 1^{er} janvier 2019 et remplacée par l'affectation d'une fraction de la CSG sur les revenus d'activité. La CSG étant un impôt, cette fraction destinée à l'Assurance chômage dépend du budget de l'État : elle est fixée par la loi de financement de la sécurité sociale et correspond à 1,47 point de « CSG activité » en 2024.

De plus, les négociations d'assurance chômage se déroulent désormais sur la base d'un document de cadrage de l'État, qui en précise les objectifs et délais. Ce document, remis pour la première fois à l'automne 2018 aux partenaires sociaux, fixe de fortes contraintes financières : réaliser entre 1 et 1,3 Md€ d'économies en moyenne sur trois ans.

Les partenaires sociaux n'arrivant pas à forger un compromis dans ces conditions, les négociations échouent. L'État reprend alors la main, libre de fixer les règles par décret. Il s'ensuit plusieurs années de « carence », où les partenaires sociaux pilotent un régime dont ils ne décident pas des règles.

Une longue période de carence

À l'automne 2023, des négociations parviennent à un protocole d'accord transposé dans une nouvelle convention d'assurance chômage. Son agrément par le Premier ministre est soumis au résultat de négociations paritaires sur l'emploi des seniors au printemps 2024. Celles-ci n'aboutissant pas, la période de carence s'allonge...

En octobre 2024, une fenêtre d'opportunité s'ouvre. Le Premier ministre nouvellement nommé annonce dès sa déclaration de politique générale : « *La situation requiert un renouveau du dialogue social et une relation exigeante et constructive avec l'État. Je fais confiance aux partenaires sociaux pour s'engager dans cet esprit et pour négocier dès les prochaines semaines à propos de l'emploi des seniors et du système d'indemnisation du chômage. De mon point de vue, ils sont les mieux placés pour trouver des solutions.* »

Les partenaires sociaux prennent leurs responsabilités. En moins d'un mois, au terme de négociations « flash » qui se déroulent quasiment en totalité à l'Unédic, ils parviennent non pas à un, mais à trois accords : le régime d'assurance chômage, l'emploi des seniors et l'abolition de la limitation à trois mandats syndicaux successifs dans les CSE. On retrouve parmi les signataires trois organisations d'employeurs (Medef, CPME et U2P) et trois organisations de salariés (CFDT, CFTC et FO).

Victoire du paritarisme

Les partenaires sociaux savourent cette réussite, à l'instar d'Olivier Guivarch, chef de file des négociateurs CFDT. « *Nous avons trois grands objectifs. Démontrer, d'abord que les partenaires sociaux sont plus à même de définir les règles après un "cycle difficile". Apporter, ensuite, de nouveaux droits pour les salariés. Parvenir, enfin, à un accord.* » De son côté, le Medef se réjouit dans un communiqué : « *Alors que la conjoncture est marquée par de fortes incertitudes, les partenaires sociaux ont pris leurs responsabilités en menant un dialogue pragmatique et efficace.* »

Objectif : la Cnav et l'Unédic fluidifient le passage du chômage à la retraite

Passer du chômage à la retraite... Sur le papier, le scénario est simple : le versement de l'allocation chômage prend fin et la pension de retraite prend le relais. Malheureusement, des dysfonctionnements dans la transmission d'informations ont pu être à l'origine de situations de « trop perçus » pour les allocataires, notamment lorsque les dates théoriques et effectives des départs en retraite ne concordent pas. Pour y remédier, la Caisse nationale d'assurance retraite (Cnav), France Travail et l'Unédic ont signé en juillet 2024 une nouvelle convention qui instaure un parcours fluidifié pour les demandeurs d'emploi proches de la retraite.



Même son de cloche auprès des quatre autres signataires, qui saluent tous ce succès. Du côté des employeurs, la CPME se félicite de cet accord qui « *garantit la pérennité du dispositif actuel d'indemnisation des demandeurs d'emploi* », tandis que l'U2P souligne que cet accord a redonné « *tout son crédit à la gestion paritaire de l'Assurance chômage* ». Du côté des salariés, FO salue « *une belle victoire* », et la CFTC rappelle l'importance de l'enjeu : « *Sans cette négociation, l'État aurait pu reprendre intégralement la main et durcir drastiquement les règles et les montants qui régissent l'Assurance chômage.* »

Les semaines suivantes confirment le changement d'ère. Le 19 décembre 2024, le Premier ministre agréé la convention du 15 novembre 2024. Les nouvelles mesures décidées par les partenaires sociaux s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2025.

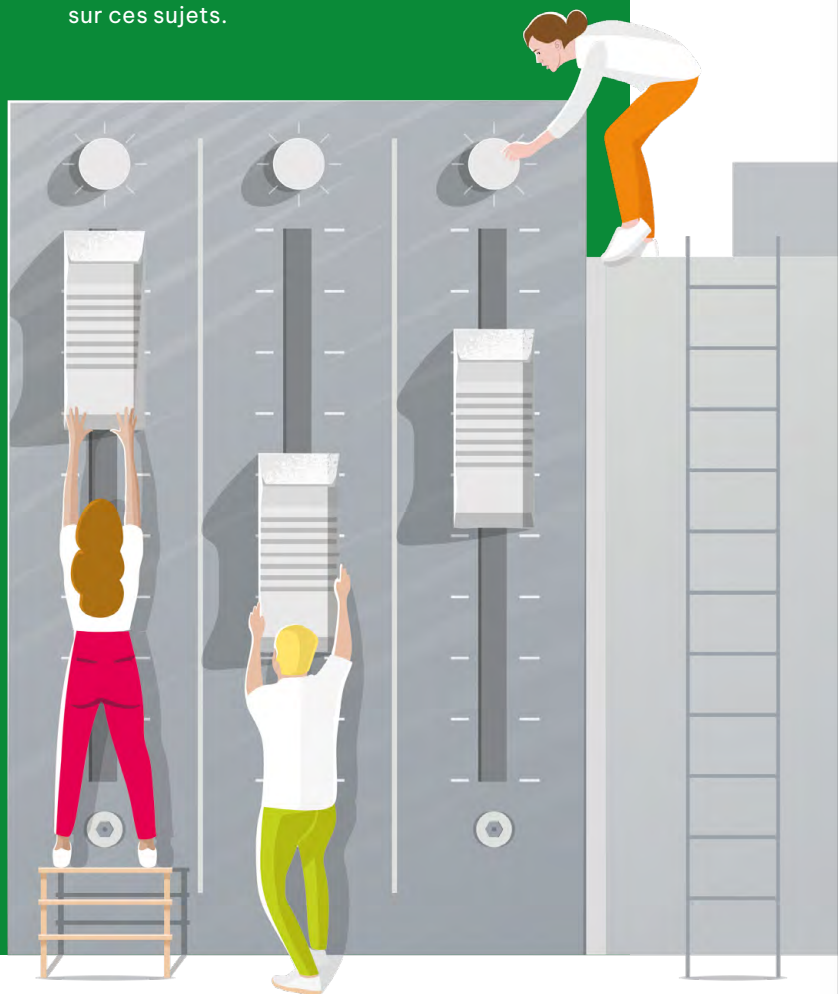
UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR PILOTER LA PERFORMANCE DE FRANCE TRAVAIL

Le 30 avril 2024, l'État, l'Unédic et France Travail ont signé la convention 2024-2027, qui fixe les grands objectifs assignés à l'opérateur France Travail. Cette nouvelle convention traduit une ambition forte : l'amélioration constante du service rendu aux bénéficiaires du régime d'assurance chômage. Pour satisfaire cette ambition, de nouveaux indicateurs de performance ont été mis en place et la gouvernance de la convention a été renforcée avec la création, aux côtés du comité de suivi tripartite (Cosui), d'une deuxième instance de pilotage : le comité de performance.

« L'année 2024 a été consacrée à la définition de ces nouveaux indicateurs, qui sont désormais 24, dont 15 indicateurs stratégiques pour lesquels des cibles sont fixées par le Cosui », explique Clémence Taillan, directrice de cabinet de l'Unédic. Certains de ces indicateurs sont nouveaux, comme le taux d'accès à l'emploi durable, la rapidité du démarrage des actions d'accompagnement, la redynamisation de l'accompagnement ou encore la part des entreprises ayant recours à France Travail.

Ces indicateurs seront précieux pour évaluer l'efficacité des différentes actions menées par France Travail et les faire évoluer si besoin. « Notre objectif est d'aller plus loin que le seul suivi des éléments chiffrés, et de lancer des travaux de fond communs entre nos équipes et celles de France Travail, permettant d'améliorer l'indemnisation et l'accompagnement

des demandeurs d'emploi ainsi que les services proposés aux entreprises », pointe Clémence Taillan. Et d'ajouter « Prenons l'exemple de l'indicateur "taux d'accès à l'emploi après la formation". Il est intéressant d'analyser les résultats par région, catégorie de personnes, niveau de diplôme, type de formation, pour voir ce qui fonctionne, où sont les freins, et quels leviers d'action mettre en place », précise-t-elle. Un savoir-faire que l'Unédic possède, grâce à ses équipes expertes sur ces sujets.



PATRICIA FERRAND

Vice-présidente de l'Unédic



Notre principal enjeu aujourd'hui est de clarifier la gouvernance de l'Assurance chômage.

SI LA RÉUSSITE DES NÉGOCIATIONS MARQUE UNE VICTOIRE DU PARITARISME, ELLE NE RÉGLE PAS TOUT, SELON PATRICIA FERRAND, VICE-PRÉSIDENTE DE L'UNÉDIC. POUR BIEN GÉRER LE RÉGIME, L'UNÉDIC NE DOIT PLUS SUBIR DES DÉCISIONS EXOGÈNES PRISES SANS AUCUNE CONCERTATION.

Que vous inspire la réussite des négociations d'assurance chômage ? Peut-on parler d'un retour au paritarisme ?

L'expression peut prêter à confusion, car elle laisse entendre que le paritarisme avait disparu, ce qui n'était pas le cas : le paritarisme de gestion était bel et bien vivant ! L'écosystème de l'Assurance chômage repose sur deux piliers : le paritarisme de négociation et le paritarisme de gestion. Les partenaires sociaux négocient les règles du régime, puis ils gèrent celui-ci. Pendant la longue période de carence que nous avons subie, l'État avait repris la main, et les gestionnaires du régime ne négociaient plus ses règles. C'était extrêmement dommageable et il était important de rétablir ces deux piliers indissociables du paritarisme.

Pourquoi ?

Parce que le paritarisme de gestion tire sa légitimité du paritarisme de négociation. L'un ne va pas sans l'autre : les partenaires sociaux

mettent en œuvre des accords qu'ils ont négociés. La négociation fait partie de l'ADN du paritarisme. On peut donc parler d'un retour à l'ADN du paritarisme, ou encore d'un retour à sa complétude.

Quels sont les prochains défis ?

Nous avons franchi une étape importante avec l'accord sur le régime d'assurance chômage. Une nouvelle période s'est ouverte, marquée par la volonté de redonner une place aux partenaires sociaux et à la négociation. Mais tout n'est pas réglé pour autant. Depuis 2018, l'État prend des décisions qui impactent le régime sans nous concerter ni s'inquiéter des conséquences que ces décisions auront sur celui-ci. Il règne une confusion des responsabilités, qui fragilise considérablement le régime et réduit sa capacité future à faire face à un retournement du marché du travail. Le principal enjeu, aujourd'hui, est donc de clarifier la gouvernance de l'Assurance chômage.

FOCUS

QUEL IMPACT

pour la nouvelle convention ?

LA CONVENTION D'ASSURANCE CHÔMAGE DU 15 NOVEMBRE 2024 AURA DES EFFETS FINANCIERS ET SUR LES PERSONNES. QUELS SONT-ILS ? L'UNÉDIC A SORTI SA CALCULETTE.

À partir de quand s'appliquent les nouvelles règles ?

La nouvelle convention d'assurance chômage est entrée en vigueur le 1^{er} janvier, mais pour des raisons opérationnelles, la quasi-totalité des mesures s'appliquent à compter du 1^{er} avril 2025.

Qui est concerné ?

Ce sont 320 000 allocataires qui seront concernés chaque année par l'ensemble de ces mesures, soit 15 % des personnes ouvrant un droit à l'Assurance chômage.

Quelles sont les principales mesures de cette convention ?

1. La mensualisation des allocations

Les allocations seront versées sur 30 jours pour tous les allocataires.

2. Les mesures relatives aux allocataires qui créent ou reprennent une entreprise

Pour lutter contre les effets d'aubaine, le cumul indemnisation/activité non salariée est fixé à 60 % du capital de droits restant à compter de la création d'entreprise. Par ailleurs, le second versement ARCE est interrompu en cas de CDI à temps plein.

3. La suppression de la contribution exceptionnelle temporaire de 0,05 point décidée en 2017

La cotisation patronale pour le financement de l'Assurance chômage est ramenée à 4 % à partir du 1^{er} mai 2025.

Cette convention prévoit-elle de nouveaux droits pour les allocataires ?

L'accès à l'Assurance chômage est facilité pour les travailleurs saisonniers : ils doivent avoir travaillé 5 mois au lieu de 6 pour ouvrir leurs droits. Par ailleurs, l'indemnisation est améliorée : le plafond du nombre de jours non travaillés pouvant être pris en compte dans le calcul du salaire journalier de référence (SJR) passe de 75 % à 70 % des jours travaillés.

Qu'est-ce qui change pour les seniors ?

En cohérence avec la réforme des retraites de 2023, les bornes d'âge pour la filière senior sont décalées de deux ans. Le passage de 24 à 36 mois pour déterminer les périodes d'emploi prises en compte dans le calcul de l'allocation se fait désormais à partir de 55 ans, contre 53 ans précédemment.

L'âge d'accès au dispositif de maintien des droits jusqu'à la retraite à taux plein passe progressivement de 62 à 64 ans. Parallèlement, les droits sont prolongés en cas de formation à partir de 55 ans. Enfin, l'exemption de la dégressivité s'applique à 55 ans au lieu de 57 ans.

Quelles sont les mesures qui produisent le plus d'économies ?

Sur la période 2025-2028, deux mesures représentent 70 % des économies, à parts égales : la mensualisation des allocations et la limitation du dispositif de cumul de l'ARE avec les revenus de l'entreprise créée.

Au total, combien d'économies cette convention rend-elle possible ?

La convention du 15 novembre 2024 est issue d'une négociation encadrée par le gouvernement, qui demandait 400 M€ d'économies supplémentaires par année au régime d'assurance chômage. L'Unédic anticipe 1,5 Md€ d'économies en régime de croisière, c'est-à-dire l'année pour laquelle les mesures seront pleinement montées en charge.

GRAINS À MOUDRE

SOCIOLOGUE, PROFESSEUR À HEC ET CONSEILLER SCIENTIFIQUE DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE SÉCURITÉ SOCIALE (EN3S), **JULIEN DAMON** ANALYSE LE MOMENT PARTICULIER QUE VIT LE PARITARISME À L'HEURE ACTUELLE.



Le paritarisme, si décrié hier, a repris des couleurs.

1 → Comment analysez-vous ce « moment » du paritarisme ?

Incontestablement, le vent a tourné. À partir de 2017, les partenaires sociaux ont fait l'objet d'une certaine défiance et d'attaques contestant notamment leur légitimité à fixer les règles d'assurance chômage. Ils ont assisté à une reprise en main par l'État. Aujourd'hui, force est de constater que ce paritarisme, que l'on disait hier moribond et illégitime, a repris des couleurs.

2 → Comment l'expliquez-vous ?

Le contexte a changé. Mais aussi les partenaires sociaux ont fait la démonstration de leur capacité à aboutir à des compromis et du sérieux de leur gestion. Et ceci, alors que nous avons traversé des périodes extrêmement compliquées, c'est le moins que l'on puisse dire... Ils n'ont pas à rougir de la gestion qui a été la leur sur des pans entiers du système de la protection sociale, à savoir l'Assurance chômage, les institutions de prévoyance, Action Logement, les retraites complémentaires du privé. Ces dernières disposent d'ailleurs de réserves financières substantielles.

3 → L'Unédic n'est pas tout à fait dans la même situation...

L'État cherche à puiser dans les ressources des organismes relevant du paritarisme. C'est particulièrement le cas du régime d'assurance chômage, l'État voulant financer d'autres politiques publiques ainsi que des déficits.

4 → Nous vivons un moment particulier de l'histoire du paritarisme ?

Oui, nous sommes loin de 2017... Mais attention, cela ne veut pas dire que ces critiques ne reviendront pas un jour ! D'une part, parce que le paritarisme a toujours engendré des réactions excessives, entre la diabolisation d'un côté, et la fétichisation de l'autre. Mais aussi parce que la situation sur le marché de l'emploi s'est récemment obscurcie. Si ce retournement se confirmait, cela aurait bien sûr un impact sur les comptes de l'Unédic, et les critiques trouveraient un sol fertile pour s'exprimer à nouveau...

5 → Dans vos écrits, vous évoquez parfois une nécessaire évolution du paritarisme. Que voulez-vous dire par cela ?

Le paritarisme est fondé sur l'idée que les représentants des salariés et des employeurs sont les mieux placés pour gérer les risques sociaux, parce qu'ils sont les premiers concernés et qu'ils financent le régime grâce aux cotisations. Ils en tirent une réelle légitimité. Mais cette légitimité s'affaiblit – il suffit d'observer les taux, extrêmement bas, de participation aux élections syndicales pour s'en rendre compte. Une hausse de cette participation contribuerait forcément à la renforcer.

360°

COMMENT SE FINANCE LE RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE ?

La confiance des investisseurs en atteste, le régime d'assurance chômage repose sur un modèle robuste, capable de faire face aux situations de crise économique, en jouant sur des effets cycliques. Une mécanique bien rodée, pourtant fragilisée ces dernières années.



L'Assurance chômage a fait ses preuves depuis des décennies : c'est un amortisseur économique et social qui permet à l'économie de traverser les périodes de crise. La caractéristique de ce modèle? *« Il est beaucoup plus sensible à la conjoncture que d'autres régimes de protection sociale, comme la maladie ou la vieillesse, note Jun Dumolard, directeur des finances et de la comptabilité de l'Unédic. En cas de crise, la masse salariale perd en dynamique sous l'effet des moindres embauches, entraînant une stabilisation des recettes. Parallèlement, les dépenses liées aux allocations chômage peuvent augmenter fortement. En pratique, l'Unédic alterne des périodes d'excédents ou de déficits et peut rapidement passer d'une phase à l'autre. Cette caractéristique unique justifie son pilotage financier particulier. »*

Pour faire face aux besoins de financement, l'Unédic a la possibilité d'emprunter sur les marchés financiers via différents programmes de dette en euros et à taux fixe, sur des maturités allant de quelques jours à 15 ans maximum.

Le modèle est d'autant plus vertueux qu'en période de ralentissement de la croissance, les taux baissent : l'Unédic emprunte donc en général quand les taux sont bas et rembourse sa dette lorsque les taux sont plus hauts. Sauf à l'heure actuelle, ce qui contribue d'ailleurs à la complexité du moment.

Un modèle cyclique qui a fait ses preuves

À l'inverse, quand la conjoncture s'améliore, les dépenses sont moindres car le nombre de demandeurs d'emploi diminue. Parallèlement, les recettes augmentent, grâce aux créations d'emploi et aux progressions des salaires. Le régime peut ainsi diminuer la dette contractée pendant les périodes de crise, et reconstituer sa capacité à répondre aux périodes de ralentissement futures. Ce modèle cyclique a bien fonctionné depuis 1958.

Le désendettement du régime est paralysé depuis fin 2023, comme l'attestent les dernières prévisions financières publiées par l'Unédic le 19 février 2025. Difficile d'y voir pour autant les limites du modèle... *« Dans les périodes d'embellie économique, l'Unédic a toujours su se désendetter. En 2009, par exemple, la dette s'établissait à 5 Md€ après avoir connu des points hauts entre 15 et 25 Md€. Une goutte d'eau par rapport à 2019, où elle est montée à 37 Md€, puis 62 Md€ en 2021, et aujourd'hui à 59 Md€. Pourtant le modèle économique est en mesure de générer des excédents importants à l'avenir »,* décrypte Jun Dumolard.

Que s'est-il donc passé pour que le mécanisme se grippe et que les perspectives de désendettement s'éloignent? Une somme de mesures impactant les finances du régime : la suppression de la cotisation salariale au profit d'une fraction

SUITE PAGE 18 →

de CSG activité, sans sécurisation juridique du montant compensé, et la non-compensation d'une partie importante des exonérations de cotisations depuis décembre 2023 (plus de 12 Md€ sur la période 2023-2026), afin de financer France Compétences et France Travail.

Autant de décisions de l'État, cumulées avec les coûts de l'activité partielle et les différentes mesures d'urgence pendant la crise Covid-19, qui ont obéré la capacité de désendettement du régime. « *Partant d'hypothèses économiques optimistes, à l'été 2023, sur la croissance et le plein emploi, l'État a cru pouvoir prendre la moitié des excédents du régime d'assurance chômage pour financer des politiques publiques de l'emploi, pariant sur un retour sur investissement rapide de ses réformes* », résume Jun Dumolard. Un scénario qui ne s'est pas concrétisé... sanctionnant comme une double peine le modèle économique.

En 2025, un nouveau recours à l'endettement

Dans ce contexte, l'Unédic doit adapter sa stratégie financière et faire appel aux marchés financiers, avec notamment 4 Md€ d'obligations nouvelles en 2025.

Ce recours à l'endettement est complexifié par le contexte politique national et international, même s'il est aussi facilité par la relation de confiance tissée avec les investisseurs, qui découle de plusieurs facteurs favorables. « *Notre modèle de revenus est vertueux aux yeux des investisseurs : les recettes restent solides dans les périodes difficiles.*

TOUS LES VOYANTS SONT AU VERT POUR LES COMPTES DE L'UNÉDIC

Les commissaires aux comptes ont certifié, sans réserve, les comptes 2023 de l'Assurance chômage, approuvés lors du Conseil d'administration de l'Unédic du 27 juin 2024. Cette certification est le résultat de travaux rigoureux nécessaires à la sécurisation financière du régime et confirme la capacité de l'Unédic à maintenir une gestion maîtrisée et efficiente, dans le sillage du pilotage financier des partenaires sociaux.

Celui-ci nous permet, sur le long terme, de lever des fonds importants. L'Unédic bénéficie d'expertises financières, juridiques, statistiques, informatiques et de communication qui sont complémentaires et reconnues. Sous la responsabilité des partenaires sociaux, les services s'engagent à bien documenter en amont et en aval, tous les aspects de la gestion », explique Jun Dumolard.

L'Unédic, dont les obligations de long terme émises sur les marchés doivent être garanties par l'État pour des raisons légales, profite aussi de la bonne image de notre pays. « *La France a plusieurs atouts : sa démographie restera forte pour les 20 prochaines années, ce qui n'est pas le cas de la plupart des économies avancées qui font d'ores et déjà face au vieillissement de la population. Elle a un immense potentiel : la diversité du tissu économique et culturel, sa situation géographique, l'épargne et ses capacités d'investissement. Sa main-d'œuvre est qualifiée et elle bénéficie d'un État fort, caractérisé par une aptitude inégalée à lever l'impôt* », analyse Jun Dumolard.

Tout ceci nourrit une forte appétence des investisseurs pour le « papier » Unédic. D'autant plus que celle-ci a su répondre à leur intérêt croissant pour l'investissement socialement responsable, en émettant dès 2020 des Social Bonds...

Reste une question : tous ces atouts ne risquent-ils pas de s'émousser face au coup d'arrêt donné au désendettement ? « *C'est une question de crédibilité. La France a fait le choix de recourir à des émetteurs de dette publique qui sont spécialisés. Pour l'Unédic, c'est l'emploi. Si l'Unédic bénéficie des conditions de financement de l'État, ce dernier peut aussi expliquer de façon claire et étayée d'où viennent les besoins financiers en cas de difficultés* », rappelle pour conclure Jun Dumolard.

Le modèle est solide, mais l'heure est sans doute venue, comme l'indique Christophe Valentie, directeur général de l'Unédic (lire ci-contre), de mettre fin à des années de déstabilisation. Pour ne pas enrayer encore plus une mécanique qui a fait ses preuves depuis plusieurs décennies...

CHRISTOPHE VALENTIE

Directeur général
de l'Unédic



Le régime est solide, mais il ne faut pas le fragiliser davantage.

CHRISTOPHE VALENTIE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNÉDIC, REVIENT SUR LES CAUSES DE LA PARALYSIE ACTUELLE DU DÉSENDETTEMENT DU RÉGIME ET EN APPELLE À PLUS DE STABILITÉ.

Que vous inspire la trajectoire financière du régime ces dernières années ?

Une double réflexion... D'un côté, les partenaires sociaux ont fait la preuve de leur capacité à bien piloter le régime, notamment en prenant des décisions pas toujours faciles. D'un autre, nous avons été confrontés ces dernières années à un certain nombre de décisions non concertées et sans étude d'impact, qui ont produit des effets de déstabilisation.

Quel est l'impact de ces décisions ?

En 2023 et 2024, le régime a perdu toute sa capacité de désendettement, ce qui est problématique, car il n'a pas vocation à garder une dette trop longtemps. Notre modèle est contracyclique : quand la situation économique est favorable, le régime engrange des réserves qui lui permettent de faire face à une crise future. C'est ce qui s'est passé par exemple avec le Covid. Ce modèle est menacé et, aujourd'hui, notre capacité à faire face à une nouvelle crise est entamée.

Quelles solutions préconisez-vous ?

Il est important de se mettre autour d'une table avec l'État pour aborder un certain nombre de questions cruciales, par exemple le fait que la CSG ne compense plus du tout la perte liée à la

suppression de la cotisation salariale. Les partenaires sociaux, avec la nouvelle convention d'assurance chômage, ont trouvé des solutions pour les dépenses selon le cadre imposé. Aujourd'hui, l'État ne doit plus prendre de décisions unilatérales impactant les recettes, sans nous donner la possibilité de les anticiper. Il faut fonctionner autrement pour que nous puissions, de notre côté, élaborer une stratégie financière. Nous avons besoin de stabilité. Notre modèle est solide, certes, mais il ne faut pas le fragiliser davantage.

Ce contexte a-t-il entamé la confiance des investisseurs envers l'Unédic ?

Leur confiance, j'ai encore pu le vérifier lors du dernier « roadshow » organisé en février 2024, est restée intacte. C'est le résultat de plusieurs années de travail avec les investisseurs, de notre transparence vis-à-vis d'eux et du sérieux de nos équipes financières. D'autre part, notre modèle rend serein : nous sommes financés par la masse salariale, qui augmente régulièrement, notamment en période d'inflation. Et elle augmente plus vite que les allocations, car il y a un décalage dans le temps. Tout ceci fait que nos émissions sont très appréciées des investisseurs, ce qui représente un atout indéniable.

Point ●●● de Suspensions

Avec Léa Lejeune



C'EST PARTI POUR LA 7^E SAISON DE POINT DE SUSPENSIONS

Cette année encore, des experts se succèdent au micro de Léa Lejeune pour décrypter les réalités du monde du travail qui ne correspondent pas toujours aux récits qui en sont faits.

🎧 Cette 7^e saison marque aussi un tournant pour le podcast de l'Unédic : 4 épisodes seront accessibles en vidéo sur la chaîne YouTube de l'Unédic et via la plateforme Spotify.

C'EST VRAI C'EST FAUX

Allocations chômage surestimées, règles d'indemnisation et profil des allocataires largement méconnus... De nombreuses idées fausses circulent au sujet de l'Assurance chômage. Parce qu'elles polarisent le débat politique et stigmatisent les demandeurs d'emploi, il est important de rétablir les faits.

Un demandeur d'emploi sur deux travaille

VRAI

Tous inactifs, les chômeurs ? Loin de là. Dans les faits, la moitié des demandeurs d'emploi indemnisés travaille tous les mois. La frontière entre chômage et travail est de plus en plus

porreuse, en raison notamment de la multiplication des contrats courts, des emplois à temps partiel et du cumul d'emplois, etc. Depuis 2014, les salariés peuvent cumuler allocations chômage et revenus d'activité. Un dispositif destiné à favoriser le retour à l'emploi.

« On gagne plus au chômage qu'en travaillant »

FAUX

Autre idée reçue, le chômage serait devenu plus « payant » que le travail. Or, ce n'est jamais le cas. La loi est explicite sur le sujet, puisqu'elle prévoit que « l'allocation chômage ne peut pas excéder le montant

net de la rémunération antérieurement perçue ». Par ailleurs, le montant moyen de l'allocation chômage s'élève à 1058 euros net par mois*. Soit beaucoup moins que le Smic mensuel, établi à 1426,30 € net depuis le 1^{er} novembre 2024.

*Montant au 30/06/2024.

Les demandeurs d'emploi ne cherchent un travail qu'une fois leurs droits épuisés

FAUX

Plus d'un demandeur d'emploi sur deux trouve du travail avant la fin de ses droits. En moyenne, les demandeurs d'emploi perçoivent l'allocation chômage pendant dix mois.

Six demandeurs d'emploi sur dix ne touchent pas d'allocation chômage

VRAI

Une partie des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés, parce qu'ils ne remplissent pas les conditions requises, notamment la durée minimale d'affiliation : ils n'ont pas travaillé suffisamment (6 mois) pour bénéficier d'une

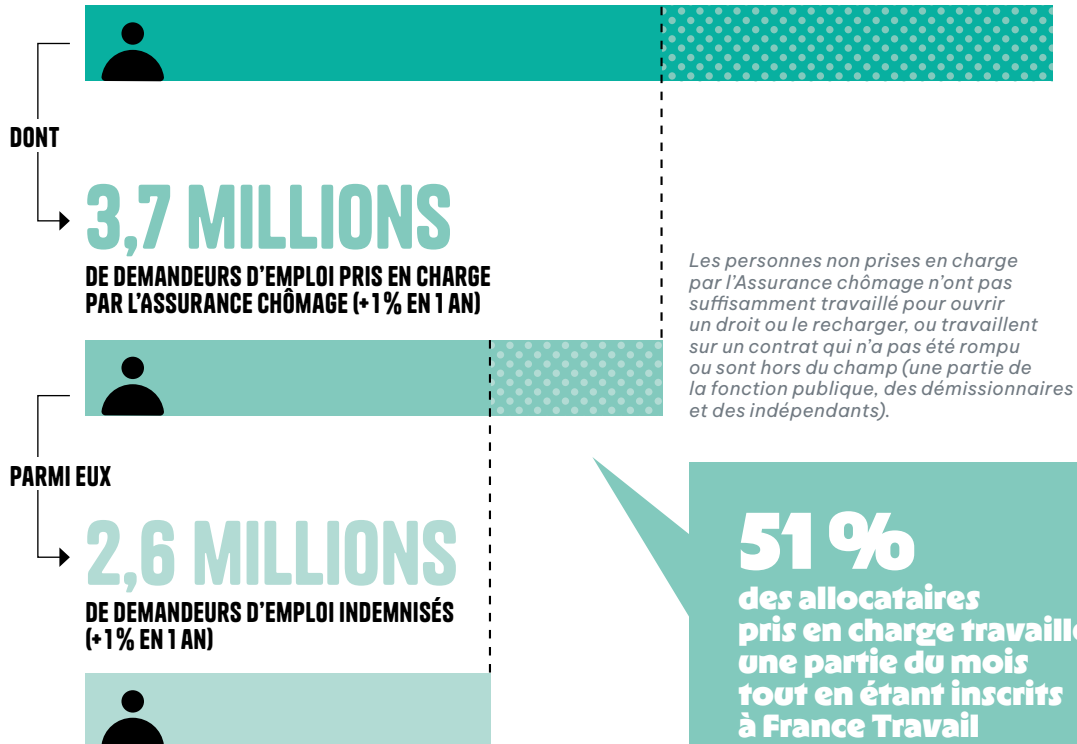
allocation chômage. D'autres sont toujours en recherche d'emploi, mais ont épuisé leurs droits. S'y ajoutent ceux qui ne sont pas encore indemnisés mais vont l'être (en raison des différés d'indemnisation), ainsi que ceux qui sont en arrêt maladie ou en congé maternité ou paternité, pour lesquels l'Assurance maladie prend le relais de l'indemnisation.

Qui sont les allocataires ?

Pour mieux comprendre qui sont les allocataires de l'Assurance chômage et gérer le régime, l'Unédic suit régulièrement leur âge, genre, durée des droits et montant d'indemnisation. Au troisième trimestre 2024, 3,7 millions de personnes étaient prises en charge (+1% sur un an). La moitié des allocataires travaillent.

6,2 MILLIONS

DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À FRANCE TRAVAIL (+2% EN 1 AN)





1 058 €

D'ALLOCATION MOYENNE NET PAR MOIS

' ALLOCATAIRES QUI NE TRAVAILLENT PAS : **1142 €**

' ALLOCATAIRES QUI TRAVAILLENT ET CUMULENT LEUR REVENU AVEC UNE ALLOCATION : **901 €**



4 ALLOCATAIRES SUR 10 ONT MOINS DE 35 ANS

' MOINS DE 25 ANS : **13 %**

' 45 À 54 ANS : **19 %**

' 25 À 34 ANS : **28 %**

' 55 ANS ET PLUS : **16 %**

' 35 À 44 ANS : **24 %**



ZOOM SUR LA RÉPARTITION FEMMES/HOMMES

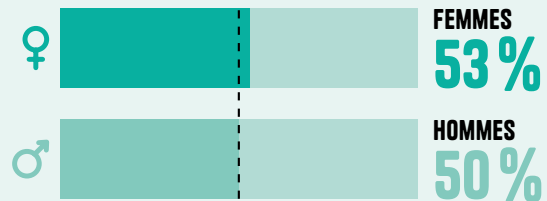
Source : Fichier national des allocataires, données au troisième trimestre 2024.

Allocataires indemnisés



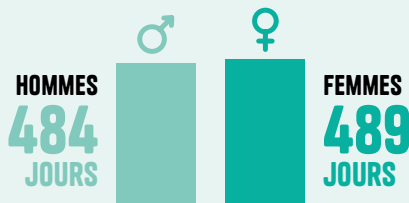
Au troisième trimestre 2024, parmi les 2,6 millions d'allocataires indemnisés, 50 % sont des femmes.

Part des allocataires qui travaillent



La part d'allocataires femmes qui travaillent est légèrement supérieure : 53 %, contre 50 % des allocataires hommes.

Durée potentielle de droit en jours



Les femmes allocataires de l'Assurance chômage ont en moyenne des durées potentielles de droit quasiment équivalentes à celles des hommes (489 jours pour les femmes, 484 jours pour les hommes entrant au troisième trimestre 2024).

Montant moyen mensuel versé en euros



Le montant moyen mensuel net versé aux allocataires femmes (960 € au troisième trimestre 2024) est inférieur à celui versé aux allocataires hommes (1156 €). Cette différence est la conséquence de niveaux d'allocation journalière inférieurs pour les femmes (notamment en raison d'une plus forte proportion de femmes travaillant à temps partiel) et de la plus forte proportion de femmes allocataires qui travaillent durant leur droit.

Une écrasante majorité des bénéficiaires de l'Assurance chômage se considèrent « dynamiques », « persévérants », « courageux », « sociables » et pas plus « résignés » que les actifs. C'est le constat, nuancé et à rebours des clichés habituels, que dresse l'Observatoire du bien-être, auquel s'est associée l'Unédic pour son 6^e Baromètre de la perception du chômage et de l'emploi.

Les chômeurs ? PAS RÉSIGNÉS !

Comment mesurer le bonheur ?

Qu'est-ce qu'une vie « bonne » ? La question occupe les philosophes depuis l'Antiquité. Autant dire que la mesurer statistiquement reste une gageure. Gageure pourtant relevée par l'Observatoire du bien-être du Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap) qui, dans la lignée de la Commission Stiglitz sur les nouveaux indicateurs de richesse, entend évaluer l'efficacité des politiques publiques au regard du bien-être qu'elles procurent aux citoyens. Mais comment mesurer celui-ci ? Le Cepremap contourne la difficulté en laissant chacun maître de sa définition du bonheur. Les personnes sondées sont invitées à répondre à des

questions simples : sur une échelle de 1 à 10, à quel point êtes-vous satisfait de votre propre vie ? À quel point vous êtes-vous senti heureux hier ?

Pourquoi l'Unédic s'est-elle associée au Cepremap ?

Depuis 2020, l'Unédic publie avec le cabinet Elabe un Baromètre de la perception du chômage et de l'emploi : une enquête miroir qui confronte les perceptions de l'ensemble des Français à celle des demandeurs d'emploi. Pour mieux comprendre l'état d'esprit des chômeurs et l'effet des allocations chômage sur ces derniers, elle s'est associée lors de la 6^e édition à l'Observatoire du bien-être.

Premier enseignement de cette étude : le chômage reste une épreuve

Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la vie que vous menez actuellement ? Sur une échelle de 1 à 10, l'écart entre les allocataires et les actifs est de deux points de moins pour les premiers. La perte d'emploi se traduit par un choc négatif majeur par rapport à la satisfaction dans la vie, dont l'effet perdure, jusqu'au retour à l'emploi. 51,4% des demandeurs d'emploi sont inquiets, contre 40,3% des actifs. 53,6% sont stressés, contre 43,2% des actifs.

Les chômeurs se perçoivent comme courageux et persévérants

88 % des demandeurs d'emploi se voient comme quelqu'un de « dynamique », 90 % s'estiment « persévérants » et 82 % « courageux ». L'une des surprises de cette enquête est la distorsion entre cette perception et le regard que les actifs portent sur les chômeurs. Ils ne sont que 35 % à trouver les demandeurs d'emploi « dynamiques », 46 % à les considérer comme « persévérants » et 39 % « courageux ».

79 % des demandeurs d'emploi se déclarent par ailleurs « sociables » et affirment rechercher activement la présence des autres, contre 60 % pour les actifs.

Un risque d'isolement plus important

La perte d'emploi s'accompagne d'une fragilisation de l'ensemble des relations sociales. Les demandeurs d'emploi déclarent plus souvent se sentir isolés, sont moins satisfaits en moyenne de leurs relations avec leurs proches et ils sont moins nombreux à avoir le sentiment d'avoir quelqu'un sur qui compter.

Une défiance à laquelle échappe le service public de l'emploi

Globalement, les demandeurs d'emploi font moins confiance à l'État que le reste de la population. Une entité résiste pourtant à cette perte de confiance des demandeurs d'emploi : le service

LE CHÔMAGE REND-IL PLUS MALHEUREUX ?



MATHIEU PERONA,
Directeur exécutif
de l'Observatoire du bien-être
du Cepremap

En tant qu'économistes quantitativistes, nous raisonnons en moyenne. On ne peut pas exclure que le passage au chômage soit pour un certain nombre de gens une bonne nouvelle... C'est le cas par exemple

pour quelqu'un qui quitte un univers harcelant. Reste qu'en moyenne, l'impact du chômage est très négatif. En tant qu'économiste, nous raisonnons aussi « toutes choses égales par ailleurs ». Or, cet impact négatif n'est pas seulement lié à la perte de revenu. Indépendamment de cette perte, l'impact du chômage sur le bien-être de la personne est extrêmement fort. Et il a ceci de particulier qu'on ne s'y habitue pas. Deux ou trois ans après un divorce, les personnes reviennent en général au même niveau de satisfaction qu'avant. Rien de tel avec le chômage. On prend un énorme « gadin », et on en souffre tant que l'on n'est pas revenu à l'emploi ou qu'on en est sorti par la retraite.

Pour en savoir plus : <https://www.unedic.org/podcasts/les-demandeurs-d-emploi-sont-ils-plus-malheureux>

public de l'emploi (Unédic, France Travail, missions locales), avec un indice de confiance équivalent à celui des actifs.

L'effet protecteur des allocations chômage

Les études sur le bien-être mettent souvent en lumière une aversion vis-à-vis des chocs et des risques,

et un besoin de sécurité. Dans ce cadre, l'existence des allocations chômage constitue un facteur de bien-être pour les salariés, en leur offrant une protection contre les aléas de la vie professionnelle. 80 % des personnes certaines de leurs droits et 75 % de celles qui pensent avoir ces droits estiment que l'existence de ces allocations réduit leur inquiétude face à l'éventualité d'une perte d'emploi involontaire.

C'est dans la boîte



Quel impact de l'IA sur le travail ?

Entre fascination et rejet, l'intelligence artificielle (IA) nourrit beaucoup de fantasmes. Quelles conséquences aura-t-elle sur l'emploi ? Pour y répondre, nous avons croisé les regards de deux experts de l'Unédic, Laure Baquero, économiste et autrice d'une revue de littérature sur ce sujet, et Vincent Roberti, directeur des services numériques et de la stratégie de la donnée.

L'IA suscite des réactions parfois extrêmes, entre les optimistes, qui pensent qu'elle va délivrer le travail de toute pénibilité, et les pessimistes, qui prédisent le chaos et la fin de l'emploi. Où vous situez-vous entre ces deux opposés ?

LAURE BAQUERO La vérité se situe sans doute entre les deux... Comme toute révolution technologique, l'IA est associée à un phénomène économique que l'on appelle la destruction créatrice. Toute innovation rend obsolètes certaines tâches et se traduit par un remplacement de l'homme par une machine. Cela ne peut que détruire des emplois. Dans le même temps, ces innovations créent aussi de nouveaux besoins, de nouvelles tâches et donc de nouveaux emplois. Mais surtout, et c'est

peut-être l'aspect le plus intéressant du sujet, l'IA va transformer en profondeur les emplois existants.

VINCENT ROBERTI Il n'y a aucun doute sur le fait que l'IA va transformer le travail. Mais comment et dans quelle mesure ? Cela dépendra de la combinatoire qui s'instaurera avec les autres technologies et les usages. Avant tout, je pense que dans certaines professions, comme les traducteurs, pour prendre un exemple évident, un déséquilibre va s'instaurer entre ceux qui vont utiliser l'IA et ceux qui ne vont pas l'utiliser. Aujourd'hui, nous avons encore du mal à mesurer comment chaque métier va être transformé, car la technologie évolue extrêmement vite. Il y a des choses qu'on peut faire actuellement qu'on ne pouvait pas faire il y a encore six mois.

Laure Baquero, vous avez réalisé une revue de littérature sur les différentes études menées pour mesurer l'impact de l'IA sur le travail ? Qu'est-ce qu'il en ressort ?

LAURE BAQUERO Comme l'a dit Vincent, nous n'en sommes qu'au début et il est beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions. Les économistes s'accordent tout de même pour dire qu'il y aura des effets de substitution pour certains métiers et de valorisation pour d'autres. Dans le premier cas, l'IA va pouvoir effectuer certaines tâches à la place des personnes, et dans le second, elle va délivrer les humains de tâches facilement automatisables et libérer du temps pour d'autres missions, peut-être plus qualitatives. Mais où doit-on mettre le curseur ? Quelles professions vont être touchées ? Les économistes ne sont pas d'accord. Est-ce que cela va se limiter aux fonctions administratives, à la comptabilité ? Ou gagner des professions plus qualifiées, comme les juristes, les économistes, les enseignants, les formateurs, les avocats, etc. ? La spécificité de cette révolution technologique, c'est qu'elle ne concerne pas que les « cols bleus », contrairement aux précédentes, mais qu'elle aura également des conséquences sur les « cols blancs ». D'où les inquiétudes et interrogations qu'elle suscite...

Quels sont les différents scénarios envisagés ?

LAURE BAQUERO Entre les différents scénarios des économistes, les écarts sont importants. Le BIT (ou la commission IA en France qui reprend la même méthode) estime que 5 % des emplois pourraient être menacés dans les pays dits avancés. Le FMI parle plutôt de 33 %. Et du côté des emplois valorisés, le BIT évoque 13 % des emplois quand le FMI annonce 27 %. Ces écarts découlent de différences méthodologiques ou de nomenclatures de métiers, entre les nomenclatures européennes et américaines. Mais aussi de paris divergents sur la vitesse de la propagation de l'IA.

Quel sera l'impact de l'IA sur l'Unédic et l'Assurance chômage ?

VINCENT ROBERTI Comme dans n'importe quelle entreprise, cette révolution doit être accompagnée à l'Unédic pour permettre aux différents métiers d'intégrer ces nouveaux outils. L'IA est notamment intéressante pour les études et les simulations de différents scénarios utiles pour éclairer les décisions des partenaires sociaux dans le cadre du pilotage du régime d'assurance chômage et le débat public. C'est mon rôle, en tant que directeur des services numériques et de la stratégie de la donnée, d'accompagner cette transformation par des formations, des webinaires, etc.

Et du point de vue de l'Assurance chômage, qu'est-ce que cela va changer ?

VINCENT ROBERTI L'IA permet l'appariement de données : elle va permettre, à une très grande échelle, de relier des données entre les offres et les demandes d'emploi et d'élargir les critères de recherche des candidats au-delà du CV, en s'intéressant aux compétences acquises par un individu. Ces dernières peuvent être valorisées dans un tout autre domaine que celui dans lequel il a exercé jusqu'ici. Pour prendre un exemple, une agence France Travail de Normandie, en recourant à la méthode de recrutement par simulation (MRS) pour trouver des profils pour une entreprise de fabrication de micro-composants, a eu la surprise de voir émerger le profil d'une dentelière, une profession qui requiert également une forte dextérité manuelle... Mais l'IA ne va pas remplacer les conseillers France Travail. En leur permettant de gagner du temps sur certaines tâches, notamment administratives, elle devrait plutôt libérer du temps pour l'accompagnement social des demandeurs d'emploi. L'humain primera toujours, même s'il est augmenté par l'IA.

Sécuriser les parcours professionnels pour amortir le choc des licenciements

Créé en 2011, le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) a pour but d'amortir le choc social du licenciement économique et de faciliter un retour rapide et durable vers l'emploi. Le dispositif a fait ses preuves et les partenaires sociaux ont décidé en décembre de le reconduire pour un an de plus.

« Les licenciements économiques sont subis par les salariés qui ont souvent une grande ancienneté dans leur entreprise. Il faut donc accompagner les personnes pour les aider à reconstruire un parcours professionnel, se reconverter, se former », explique Lara Muller, directrice des études et analyses à l'Unédic.

Tel est l'objectif fixé au CSP (voir encadré), qui propose à tout licencié économique d'une entreprise de moins de 1000 salariés de bénéficier d'une allocation presque équivalente à son ancien salaire net et d'un accompagnement renforcé.

Un retour à l'emploi plus rapide

Depuis dix ans, le dispositif a prouvé son utilité. « À court terme, il coûte plus cher, mais sur la durée cela s'équilibre, car les bénéficiaires accèdent plus rapidement et plus durablement à un emploi, notamment depuis la mise en place, en 2015, d'une prime de reclassement pour ceux qui retrouvent un emploi dans les premiers mois de leur CSP », analyse Lara Muller. Cette prime, poursuit-elle, « a eu un effet dynamisant et stimulant pour les bénéficiaires qui se sentent encore plus acteurs de leur projet ».



En décembre dernier, les partenaires sociaux ont donc décidé de prolonger le dispositif jusqu'au 31 décembre 2025, en Métropole et à Mayotte par deux avenants, agréés par le Premier ministre le 23 décembre 2024.

Un contexte d'insécurité croissante

Cette décision survient dans un contexte où le nombre de défaillances d'entreprise a atteint un point haut au deuxième trimestre 2024 avec 16 000 entreprises concernées et près de 70 000 emplois menacés, soit une augmentation de 25% par rapport au deuxième trimestre 2023. Les effets de la dégradation économique se font sentir avec une baisse des sorties du dispositif. 55% des entrants au premier trimestre 2023 sont toujours inscrits à France Travail un an après leur adhésion au CSP. En conséquence, le nombre de bénéficiaires du dispositif progresse et s'établit à 70 000 à la fin du deuxième trimestre 2024. Et ce nombre devrait continuer de croître du fait de l'augmentation des défaillances d'entreprises en 2024.

Un accompagnement renforcé

Le CSP vise les salariés licenciés des entreprises de moins de 1000 salariés, qui ne sont pas concernées par le dispositif de congé de reclassement (réservé aux entreprises de plus de 1000 salariés). En cas de licenciement économique, l'employeur se doit de proposer le dispositif. Si le salarié l'accepte, il est immédiatement inscrit à France Travail et perçoit une indemnité, sans préavis ni différé. Il bénéficie durant douze mois d'une allocation plus élevée que l'ARE et d'un suivi personnalisé. En 2015, le CSP a été enrichi d'une prime de reclassement pour ceux qui retrouvent un CDI ou un CDD de six mois ou plus dans les dix premiers mois. Cette prime correspond à la moitié des droits restants en CSP.

50 000 ALLOCATAIRES EN DÉMISSION-RECONVERSION

Après des débuts modestes, la démission pour projet professionnel (aussi appelée démission-reconversion) a trouvé son public. À la fin 2023, environ 25 000 allocataires de l'Assurance chômage bénéficiaient de ce dispositif, selon un état des lieux publié en décembre 2024. Dans sept cas sur dix, la démission-reconversion est utilisée pour un projet de création d'entreprise*.

Ce dispositif, lancé en novembre 2019, permet aux démissionnaires de mener à bien, sous certaines conditions, un projet de reconversion professionnelle tout en bénéficiant de l'Assurance chômage. Créé pour favoriser la mobilité professionnelle, celui-ci a été freiné à son démarrage par le contexte de la crise sanitaire.

Le nombre d'entrées dans le dispositif a ensuite connu une croissance régulière, concernant 12 000 démissions en 2021, puis 15 000 en 2022 et 17 500 démissions en 2023. Au total, depuis la mise en place de la démission-reconversion, plus de 51 000 allocataires ont réalisé leur transition professionnelle via ce dispositif.

Leurs caractéristiques ? Ils sont majoritairement diplômés, cadres et d'âge intermédiaire. 76% ont un niveau supérieur au bac, contre 51% pour l'ensemble des allocataires. 31% sont des cadres, contre 10% et 77% ont entre 30 et 50 ans, contre 45%. Ils sont également plus nombreux à être issus des secteurs « support à l'entreprise » et « banque, assurance, immobilier ».

Ces volumes restent malgré tout modestes par rapport au nombre de démissions enregistrées chaque année : les 17 500 entrants dans le dispositif en 2023 représentent seulement 1% des 2,2 millions des démissions recensées cette année-là par la Dares.

* <https://www.unedic.org/publications/la-demission-pour-projet-professionnel-decembre-2024>

Ça se passe CHEZ NOUS

Un régime piloté par les représentants des salariés et des employeurs

Pour gérer l'Assurance chômage, les représentants des salariés et des employeurs ont créé l'Unédic en 1958. Ils négocient les règles d'assurance chômage et pilotent ensemble le régime, en prise directe avec le terrain. Ainsi, les partenaires sociaux prennent de manière éclairée, à travers un dialogue constructif et responsable, des décisions équilibrées, qui tiennent compte des attentes et des intérêts respectifs de chacun.

La gouvernance est constituée d'un Conseil d'administration et d'un Bureau, dont les membres sont élus pour deux ans : chaque instance est composée pour moitié de représentants de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO) et pour moitié de représentants d'employeurs (Medef, CPME, U2P).

La présidence et la vice-présidence de ces instances sont confiées à tour de rôle à l'un des deux collèges. Depuis le 31 janvier 2024, Jean-Eudes Tesson (Medef) préside l'Unédic et Patricia Ferrand (CFDT) en est la vice-présidente.

Les 50 membres du Conseil d'administration se réunissent deux fois par an pour définir les grandes orientations, valider la stratégie financière, voter le montant des allocations chômage, approuver les comptes et élire le ou la président(e) et les membres du Bureau.

Les 10 membres du Bureau se réunissent tous les mois. Leur mission est de s'assurer que les règles sont bien appliquées, de veiller au bon fonctionnement de l'Unédic et de nommer son directeur général. Mais aussi, trois fois par an, d'adopter des prévisions financières pour anticiper les besoins du régime.

Un contrôleur économique et financier, fonctionnaire du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, participe au Conseil d'administration et au Bureau. À ce titre, il veille à la performance et à la bonne maîtrise des risques de l'Unédic.

Dirigés par Christophe Valentie, les services de l'Unédic mettent en œuvre les décisions du Bureau.

Les membres du Bureau de l'Unédic

Jean-Eudes Tesson (Medef) a été élu président de l'Unédic le 31 janvier 2024. Patricia Ferrand (CFDT) a été élue vice-présidente.

LES MEMBRES DU BUREAU 2024-2025

Président :

Jean-Eudes Tesson (Medef)

Première vice-présidente :

Patricia Ferrand (CFDT)

Deuxième vice-président :

Jean-Michel Pottier (CPME)

Troisième vice-président :

Martial de Villepin (CFTC)

Trésorier :

Bertrand Mahé (CFE-CGC)

Trésorier adjoint :

Christophe Sans (U2P)

Asseseurs :

France Henry-Labordère (Medef)

Hubert Mongon (Medef)

Denis Gravouil (CGT)

Michel Beaugas (FO)



Grâce à la gouvernance paritaire, l'Assurance chômage s'appuie sur les connaissances précises des réalités au sein des entreprises, celles à la fois des représentants des salariés et des représentants des employeurs : réalités des métiers, secteurs, conditions de travail et de pénibilité... Tout cela est analysé de manière transversale pour nourrir la réflexion et ainsi adapter le régime aux besoins.

— Patricia Ferrand



Le paritarisme permet à chacun de sortir de ses postures, de rechercher le bien commun et de bâtir un dialogue constructif pour assumer ses responsabilités vis-à-vis de la nation. Les partenaires sociaux l'ont encore largement prouvé l'année dernière avec la signature majoritaire de l'accord d'assurance chômage.

— Jean-Eudes Tesson



De gauche à droite : Christophe Sans, France Henry-Labordère, Martial de Villepin, Jean-Eudes Tesson, Jean-Michel Pottier, Patricia Ferrand, Michel Beaugas, Hubert Mongon, Bertrand Mahé, Denis Gravouil.

LES CHIFFRAGES DE L'UNÉDIC : une mécanique de précision

LA DIRECTION DES ÉTUDES ET ANALYSES FOURNIT AUX PARTENAIRES SOCIAUX DES ÉTUDES ET DES SIMULATIONS. UN ENJEU IMPORTANT LORS DES NÉGOCIATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE ET POUR LE PILOTAGE DU RÉGIME.

PAR

LARA MULLER

DIRECTRICE DES ÉTUDES ET ANALYSES À L'UNÉDIC

Quelle équipe ?

La direction des études et analyses est une équipe de 20 économistes, statisticiens, data scientists et conjoncturistes. Signes particuliers : une forte proportion de diplômés de hautes études statistiques, avec une surreprésentation de docteurs en économie, et une moyenne d'âge de 38 ans. Leur point commun ?

« Ils ont rejoint l'Unédic parce qu'ils aiment les sujets complexes à forte utilité sociale », note Lara Muller, sa directrice.



Ses missions ?

« Faire parler les données, produire de la connaissance », résume Lara Muller. La direction des études et analyses est précieuse pour les partenaires sociaux, car elle les alimente avec toutes les informations utiles pour comprendre les évolutions du marché du travail et ainsi faire évoluer la réglementation d'assurance chômage. Elle joue aussi un rôle important dans le débat public et contribue à lutter contre les idées reçues sur le chômage.

Ses mots d'ordre ?

« Pour faire ce métier, il faut se poser les bonnes questions, c'est le point de départ à tout », estime Lara Muller. L'éthique propre au métier de statisticien est également cardinale. « Ce métier requiert rigueur et objectivité. C'est encore plus vrai dans une institution paritaire comme l'Unédic, qui réunit des sensibilités très différentes. Notre neutralité doit donc être absolue. »

Ses temps forts ?

La direction des études et analyses joue un rôle majeur avant, pendant et après les négociations d'assurance chômage. En amont, elle documente les enjeux en apportant tous les éléments de diagnostic, d'évaluation, les perspectives financières qui donnent aux négociateurs des bases de discussion. Pendant les négociations, la direction est sur le pont pour fournir des chiffrages et des simulations à la demande des partenaires sociaux. Et en aval, elle élabore une note d'impact pour analyser les effets des nouvelles règles pour le régime d'assurance chômage.

Ses outils ?

Depuis 2019, l'Unédic dispose d'une plateforme de données big data qui centralise l'ensemble des données sur l'emploi et le chômage et sur laquelle tournent les programmes de simulations. « Un saut technologique important. Auparavant, une nuit était parfois nécessaire pour réaliser une simulation. Aujourd'hui, cela prend seulement quelques minutes », avance Lara Muller. Des outils efficaces, qui ont notamment fait la différence lors des dernières négociations...

LA RSE, une dynamique collective portée par les salariés



Pour mieux structurer sa démarche RSE, l'Unédic fait confiance à ses collaborateurs et coconstruit avec eux sa feuille de route. Une démarche *bottom up* qui démultiplie les énergies et met la RSE au cœur de l'organisation.

En 2023, l'Unédic créait un lab RSE, porté par Julie Ramos, directrice des ressources humaines, et Florian Rabasse, sous-directeur finances et trésorerie au sein de l'Unédic. Dans la foulée était diffusé son premier rapport axé sur les engagements sociaux et environnementaux. Pour aller plus loin, un rapport RSE, intégré à la collection des rapports annuels, a été publié en 2024. Des événements importants pour accélérer la prise en compte de ces enjeux, mais qui ne sont pas nés d'une « feuille blanche », comme le rappelle Julie Ramos. « Depuis des années, nous veillons à réduire notre impact environnemental et à offrir de bonnes conditions de travail à nos collaborateurs. Mais nous étions les seuls à le savoir ! »

À l'heure où les acteurs de la communauté financière ont besoin de données accessibles et fiables pour évaluer le caractère durable

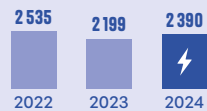
et responsable des organismes qui émettent des obligations sur les marchés financiers, cette discrétion n'est plus de mise. « En tant qu'émetteur de Social Bond, l'Unédic doit être correctement notée par les agences extra-financières sur les indicateurs ESG », explique Florian Rabasse.

Le lab RSE, ouvert à tous les salariés, s'est fixé comme objectif de co-construire la feuille de route de la démarche RSE de l'Unédic. Depuis sa création, plusieurs actions ont été menées : la réalisation d'un bilan carbone, le déploiement d'une politique zéro déchet et la mise en place d'un baromètre social pour donner la parole aux salariés. Des premiers jalons pour aller plus loin dans la démarche, avec, entre autres, l'ambition de devenir une organisation « net zéro », conformément à l'accord de Paris et à la trajectoire de neutralité carbone en 2050.

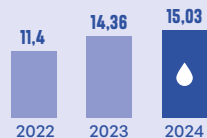
DONNÉES 2024 ISSUES DU RAPPORT RSE

Bâtiment 4 rue Traversière

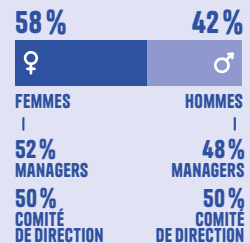
Consommation d'énergie (en kWh/salarié)



Consommation d'eau (en m³/salarié)



Ressources humaines au 31/12/2024



Types de contrats au 31/12/2024





U-Zine, une data fabrique pour encourager l'innovation

Une nouvelle démarche *bottom up* à l'Unédic ! Pour faire émerger des projets innovants autour de l'exploitation des données, une data fabrique a vu le jour en octobre 2024, animée par Stéphanie Terrasse, data project manager. L'idée de départ consiste à créer une sorte de « circuit court » de l'innovation, en permettant à tout collaborateur qui a une idée ou un besoin en lien avec des données de faire appel à cette entité. « Cela permet d'avancer beaucoup plus vite, sans formalisme, en se donnant le droit à l'erreur. En temps normal, si un collaborateur a une idée sur laquelle le pôle Data peut intervenir, il doit en parler à sa direction, qui la valide ou non, et s'adresse ensuite à la DSI », commente Stéphanie Terrasse.

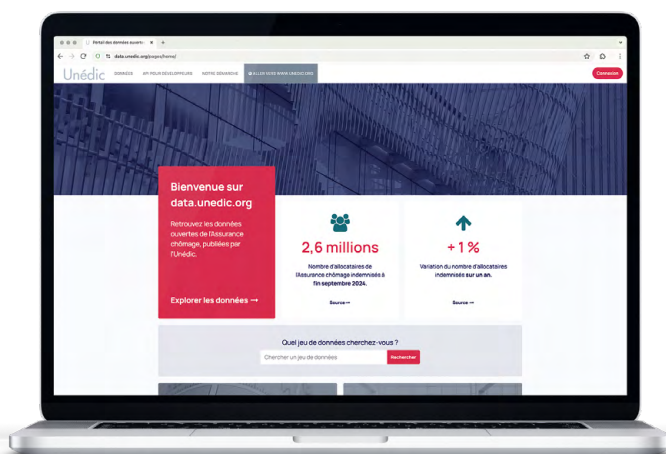
Le projet a démarré très vite, avec dix sollicitations en provenance de quatre directions différentes. Un exemple ? Une chargée d'études de la direction des études et analyses a fait appel à U-Zine pour exploiter les données météorologiques dans le cadre d'une étude innovante sur le lien entre activité partielle et catastrophes naturelles. Des techniques d'IA générative ont été mobilisées pour analyser les textes et ont permis de déterminer précisément l'origine du sinistre (météorologique/climatique versus humaine).

Un an d'actions UNÉKIP pour DYNAMIQUE

Un atelier cuisine anti-gaspi organisé avec l'association Altrimenti, où tout le pari était d'apprendre aux collaborateurs de l'Unédic à cuisiner avec des restes, du pain rassis et des fanes de légumes. Une journée consacrée à la collecte de produits au profit des **banques alimentaires** ①. Une collecte de tenues de bureau orchestrée par l'association **La Cravate solidaire** ②, où 50 kilos de vêtements ont pu être réunis et distribués à des personnes éloignées de l'emploi pour leurs entretiens d'embauche. Mais aussi, un après-midi dédié aux enfants des collaborateurs. Cette année encore, le collectif Unékip Dynamique a multiplié les initiatives solidaires, écologiques et créatrices de lien. Ce collectif, animé par des collaborateurs de l'Unédic, a aussi organisé des challenges sportifs dans le cadre d'**Octobre rose** ③ et de **November** ④ et réuni des fonds pour l'**institut Gustave Roussy** ④.



RETROUVEZ LES DONNÉES OUVERTES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE SUR **DATA.UNEDIC.ORG**



Fidèle à sa mission d'éclairer les partenaires sociaux et les Français, l'Unédic met à disposition une série de jeux de données liés à l'Assurance chômage en *open data*. Pourquoi publier en *open data*? Pour contribuer à la transparence sur l'Assurance chômage, promouvoir des données factuelles afin de combattre les idées reçues et faciliter la réutilisation des données de l'Assurance chômage.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Unédic